

CENTRE D'ETUDES DES SCIENCES ET
TECHNIQUES DE L'INFORMATION
C.E.S.T.I

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : C.E.S.T.I Université de Dakar Téléphone : 824 68 75 / 824 93 66

Fax : 824 24 17 / E-mail : odi@cesti.refer.sn / Site web : www.refer.sn

Textes de référence : Décret N° 70 -1185 du 19 octobre 1970 fonde le CESTI en tant qu'Institut d'Université.

I. BUT DE L'ECOLE :

Le Centre d'Etudes des Sciences et techniques de l'Information est un institut de l'Université de Dakar qui a pour mission essentielle la formation et le perfectionnement de journalistes et agents de l'information, de même que la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine des sciences et techniques de l'information.

Diplôme obtenu : diplôme supérieur de journalisme portant la mention de la spécialité.

Durée de la formation : 3 ans – Régime des études : externat – mixte.

Les étudiants peuvent être boursiers : 36 000 FCFA par mois.

L'école reçoit des candidats des Etats africains.

II. QUALITES REQUISES :

- ouverture et vivacité d'esprit – curiosité intellectuelle – réceptivité – dynamisme – avoir l'esprit d'initiative – posséder un maximum de culture.

III. CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS :

Concours ouvert à deux catégories de candidats sans distinction de sexe :

1) aux bacheliers, aux titulaires d'un diplôme admis en équivalence du bac, et aux élèves des classes terminales (sous réserve de l'obtention du bac à la session normale de juillet de l'année du concours).

Etre âgé de 18 ans au moins et de 24 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours.

2) aux professionnels de l'information titulaires du baccalauréat, mais ayant au moins deux ans d'exercice dans la profession à la date du concours. Limite d'âge : 30 ans.

Un professionnel s'entend ici au sens de journaliste de la presse écrite, de la radio et de la télévision, mais non pas au sens de technicien assimilé à un journaliste.

IV. EPREUVES DU CONCOURS :

A) Présélection : pour les bacheliers et les élèves de la classe de terminale ; épreuve portant sur l'actualité et notée sur 20.

B) Sélection : pour les candidats cinq épreuves dont quatre écrites :

- dissertation sur des problèmes contemporains – durée 4h – coef. 4
- questions d'actualité portant sur les six mois qui précèdent le concours
durée 2h – coef. 2
- contraction de textes – durée 4h – coef.3
- version anglaise – durée 1h 30 – coef 1
- entretien avec le jury - durée 20mn – coef 3

Sauf décision contraire du jury (et exception faite de la note en anglais), toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire aussi bien à l'examen préalable qu'au concours.

Les épreuves :

- dissertation ou commentaire de texte au choix du candidat : durée 4h – coef 4
- histoire contemporaine (XXème siècle) et géographie économique et politique : durée 3h – coef 2

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au directeur du CESTI ;
- Une pièce d'état civil (extrait de naissance ou pièce en tenant lieu) ;
- Une fiche individuelle dûment remplie (à retirer au secrétariat du CESTI) ;

- Une copie certifiée conforme du baccalauréat (ou du diplôme équivalent) ;
- Un certificat de scolarité de la classe de terminale ;
- Une photo d'identité ;
- Un reçu attestant le versement du droit d'inscription au concours fixé à 3 000 F CFA
- Une enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse du candidat (uniquement pour les candidats sénégalais).

Les candidats déclarés définitivement reçus devront ensuite fournir :

- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Un certificat médical constatant que le candidat est apte à suivre la scolarité et les travaux du centre ;

Les professionnels bacheliers doivent fournir, outre les pièces énumérées ci-dessus :

- Une attestation de leur employeur indiquant qu'ils ont au moins deux ans d'exercice de la profession et leur bulletin de salaire.

Lieu de dépôt : CESTI - Université de Dakar - Secrétariat de la scolarité.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Concours : en avril

Ouverture des inscriptions : début février

Clôture des inscriptions : fin mars.

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

PROGRAMME DE PREMIERE ANNEE :

I - ENSEIGNEMENT GENERAL

- Théorie de la communication - Histoire de la communication
- Collecte et traitement de l'information - Les sciences de l'information
- Communication pour le développement - Pratiques des logiciels informatiques
- Pratiques du français - Anglais - Histoire des relations internationales
- Sociologie générale - Techniques du sondage et de l'interview
- Economie politique

II - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Les pratiques de la Radio - Les pratiques de la Télévision - Les pratiques de la Presse Ecrite - Les pratiques de la Photographie

PROGRAMME DE DEUXIEME ANNEE (ANNEE DE SPECIALISATION)

A - MATIERES OBLIGATOIRES

- a) PRESSE : Sociologie des Médias - Gestion des Entreprises de Presse- Communication, Droit et Déontologie
- b) POLITIQUE ET DEVELOPPEMENT : Pensée Politique et Projet de Société - Enjeux Nationaux et Relations Internationales
- c) INFORMATION, EDUCATION ET COMMUNICATION(IEC) : Education et Développement - Santé et Population

B - MODULES OPTIONNELS : Genre et Démocratisation - Economie et Commerce Communication Scientifique - Communication Institutionnelle

C - MATIERES COMPLEMENTAIRES

Langues vivantes - Pratiques des Logiciels informatiques - Analyse de l'imagerie et connaissance des objets culturels - Sports et Société - Chronique judiciaire

D - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (obligatoire)

Les pratiques de la télévision - Les pratiques de la Radio - Secrétariat de Rédaction - Les pratiques de la Photographie

Ces quatre modules constituent les centres d'intérêt professionnels de l'étudiant en contact réel avec les outils du métier

PROGRAMME DE TROISIEME ANNEE

(Préparation du DIPLOME SUPERIEUR DE JOURNALISME SPECIALISE : **D.S.J.S**)

I - ENSEIGNEMENT GENERAL (Moitié du temps)

Reprise des modules optionnels avec approfondissement des thèmes et des problématiques (5h) - Méthodologie de recherche sur les modules optionnels (5h) - Exercices de terrain sur les modules optionnels (5h) - Préparation d'un certificat de spécialisation (5h) - Soutenance devant jury d'une « grande enquête »

II - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (Moitié du temps)

Pratique de la Radio (5h) - Les pratiques de la Télévision (5h) - Les pratiques de la Presse Ecrite (5h) - Les pratiques de la Photo(5h) - Les pratiques du Multimédia(5h)

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Débouchés : tous les médias - presse - radio - télévision.

Pas de garantie de l'emploi à la sortie de l'école. Les étudiants non admis à l'examen de sortie peuvent revenir à la prochaine session.

Salaires : en fonction de la convention collective des journalistes et techniciens assimilés. Promotions possibles à l'intérieur de la profession, qui se découpe en catégories de 1 à 6. Le concours a lieu régulièrement en mai.

Il existe un examen spécial d'entrée en 2^{ème} année (niveau licence).

ECOLE DES BIBLIOTHECAIRES ARCHIVISTES ET DOCUMENTALISTES

E.B.A.D.

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Décret de création de l'école : n° 67 -12 -35 du 15/ 11/ 67

Adresse : BP 3252 DAKAR – Téléphone : 825 -76 -60

Site : [http:// www.ebad.ucad.sn](http://www.ebad.ucad.sn)

I. BUT DE L'ECOLE :

L'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes est un institut de l'Université de Dakar qui a pour mission essentielle la formation et le perfectionnement du personnel des bibliothèques, des services d'archives et des centres de documentation, de même que la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine des sciences de l'information et de la communication.

Diplôme préparé : L'école délivre des diplômes d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire, d'archiviste ou de documentaliste.

Durée de la formation : deux ans.

Externat – mixte – possibilité d'obtention d'une bourse.

II. QUALITES REQUISES :

Goût pour la lecture – ordre et méthode – bon niveau dans les matières littéraires.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Garçons et filles âgés de moins de 25 ans au 1^{er} Janvier de l'année du concours, titulaires du bac toutes séries ou de tout autre diplôme admis en équivalence ou en classe de terminale (sous réserve de l'obtention du bac) ;
- Pas d'admission sur titre mais « examen spécial » (voir page suivante) ;
- Nationalité sénégalaise ou étrangère présentée par leur gouvernement

IV. EPREUVES DE SELECTION :

- Français : 1 h 30 – commentaire de texte
- Texte suivi de questions

V. DOSSIER DE CANDIDATURE – LIEU DE DEPOT :

- Une demande écrite de la main du candidat, signée de son nom et prénom ; adressée au directeur de l'EBAD ;
- Une photocopie légalisée du diplôme pour le bachelier ou un certificat de scolarité pour les élèves des classes terminales ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse permanente du candidat ;
- Une fiche de renseignements aux tests dûment complétée par le candidat (à retirer au Secrétariat de l'EBAD) ;
- Les droits d'inscription s'élèvent à 3.000 FCFA, payables sur place.
Le dossier est à déposer au Secrétariat de la scolarité B. P. 3252 DAKAR.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Le concours a lieu chaque année en fin avril – début mai à Dakar (Université) Ziguinchor, Saint- Louis et dans les universités des pays africains et malgache.

Ouverture des inscriptions : mi-février.

Clôture des inscriptions : fin mars.

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

En 1^{ère} année :

Sciences de l'information - audiovisuel - organisation et gestion - catalogage - anglais.

Introduction générale à la bibliothéconomie, à l'archivistique et à la documentation sémantique - mathématiques - statistiques - psychosociologie de l'information.

En 2^{ème} année :

Spécialisations : Archives ou Bibliothèque ou Documentation.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

L'école recrute environ douze élèves de nationalité sénégalaise par an.

Un seul redoublement est autorisé.

Débouchés : dans le secteur public, le secteur privé, les bibliothèques, les services d'archives et de documentation des administrations ou des entreprises.

Pas de garantie d'emploi à la sortie de l'école.

Dans le public, l'indice de début est 1141 - hiérarchie B.

Possibilité de promotion : Au bout de quatre ans d'exercice dans une institution documentaire, possibilité de se présenter au concours professionnel d'entrée au second cycle de l'EBAD.

Examen spécial : Il existe un examen spécial d'entrée à l'EBAD. Il est ouvert aux candidats (es) âgés de plus de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours, n'ayant jamais subi les épreuves du baccalauréat, n'ayant jamais suivi le cycle normal des études secondaires.

Epreuves :

- 1) dissertation (3h - coef.3)
- 2) résumé et explication de textes (3h - coef.2)
- 3) au choix : histoire ou géographie ou mathématiques ou sciences physiques ou sciences naturelles ou économie politique (3h - coef.2)
- 4) version en anglais ou allemand ou arabe ou espagnol ou portugais au choix (2h - coef. 2)

Cet examen spécial est organisé habituellement au mois de mai.

S'adresser en février à l'école pour obtenir la fiche d'inscription et connaître la composition du dossier à fournir.

Entrée en second cycle :

Concours ouvert aux licenciés, aux étudiants en année de licence et aux professionnels (diplôme de l'EBAD + 4 ans d'exercice).

Ce concours a lieu chaque année.

Les épreuves des concours sont disponibles sur le site :

<http://www.ebad.ucad.sn/entree/concours1c.htm>